

## ATELIER 1

# CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET GOUVERNANCE DE L'INNOVATION, RÔLES RESPECTIFS ET EFFICIENCE DES DISPOSITIFS.

**Jeudi 26 mars 2009**

**10h30-12h30**

**Amphi 2**

### Modérateur :

**Gilbert CASAMATTA,**  
Président de l'Institut National  
Polytechnique de Toulouse

### Contact :

[president@inp-toulouse.fr](mailto:president@inp-toulouse.fr)

### Intervenants :

- **Vincent LAMANDE,**  
Président du réseau C.U.R.I.E., Directeur  
adjoint de « Bretagne Valorisation »
- **Christophe HAUNOLD,**  
Vice-président du réseau C.U.R.I.E,  
Directeur du SAIC INPACT.
- **Marie-France BARTHET,**  
Directrice exécutive du PRES Université  
de Toulouse.
- **Philippe BASSOT,**  
Vice-président de CM International,  
conseil en management.

## CONTEXTE

Les actions de l'Etat comme des collectivités territoriales, en faveur de l'économie de la connaissance et du développement de l'innovation dans les entreprises, conduit à une multiplication d'acteurs et de structures.

Les politiques locales et notamment régionales de développement peuvent s'appuyer sur des outils puissants, tels que les fonds structurels européens, qui ont comme nouvelle priorité le développement de l'innovation conformément à la stratégie de Lisbonne. Reste aux régions à mettre en œuvre des plans d'action et des stratégies d'innovation visant un accroissement de la compétitivité en privilégiant les investissements dans la recherche et le développement technologique, l'innovation, le capital humain et l'esprit d'entreprise, et en veillant à ce que ces investissements répondent aux besoins spécifiques de développement économique de chaque région.

Certaines régions ont fait le choix de créer des agences régionales d'innovation. Elles tentent d'élaborer de véritables stratégies d'innovation à l'échelle de leurs territoires voire dans certains secteurs à l'échelle de plusieurs régions.

Les récentes évolutions réglementaires et législatives ont conduit à l'éclosion de nouvelles entités, et le paysage de l'innovation est aujourd'hui plus touffu et complexe que jamais : PRES, SAIC, DMTT, CARNOT, Pôles de compétitivité, RTRA, Incubateurs, OSEO, Agences, ...

Nés en 2005, les Pôles de compétitivité sont actuellement au nombre de 71. Quant aux nouveaux instruments territorialisés du Système d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR), les PRES, RTRA, et Institut Carnot, ils ont vu le jour institutionnellement à la suite du Pacte pour la Recherche promulgué en 2006.

Ces instruments ont pour ambition, chacun selon des principes différents, de fédérer et structurer différents acteurs jugés trop morcelés et isolés, tant dans le système ESR, que dans le monde des entreprises.

Comme l'indique le rapport Duport (Conseil Economique et Social) de 2008 : « S'il est apparu que la compétitivité internationale des territoires requiert une coordination entre les instruments du SFRI et les pôles de compétitivité, la France ne fera pas l'économie en amont d'une réflexion sur la coordination interne aux dispositifs du SFRI ».

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### ATELIER 1

En d'autres termes, deux types de questions se posent :

- les nouveaux instruments de l'ESR par rapport aux Pôles: quelle place occupent-ils, quels rôles jouent-ils, quels effets ont-ils ? ;
- les nouveaux instruments de l'ESR entre eux : y a-t-il cohérence, ou redondance, voire antagonisme, entre eux.

### ENJEUX

Les universités sont interpellées sur leur rôle dans l'innovation, et par là-même dans le développement économique notamment local.

La chaîne de l'innovation profite naturellement des apports universitaires en termes de formation de personnel qualifié et de production de résultats de recherche. L'équilibre entre réseau local, proximité et développement économique national voire international doit permettre aux universités de valoriser au mieux leurs productions.

En particulier, la valorisation de la recherche ne peut être mesurée seulement à l'aune de retours financiers, même si les relations contractuelles industrielles peuvent générer des recettes non négligeables. C'est donc un ensemble de facteurs tels que l'embauches d'étudiants, l'effectivité de transferts de technologies ou de résultats de recherche vers l'entreprise, l'impact de tels transferts sur l'environnement, le développement durable, l'emploi, ... qui doivent être examinés, mesurés, comparés, afin de positionner l'Université dans un schéma global de soutien à l'innovation.

Enfin, il est primordial d'identifier tous les acteurs (nature, compétence, efficacité), de bâtir les partenariats ad hoc (locaux et nationaux, thématiques et transversaux, scientifiques et financiers), et de mettre en place les tableaux de bord adaptés à la mesure et au pilotage de cette activité d'innovation et de soutien à l'innovation en entreprise. Les aspects liés à la propriété intellectuelle tiennent une place centrale dans cette réflexion.

Cette démarche conduira à réévaluer les moyens affectés dans les Universités à ces missions, et à proposer un positionnement optimisé dans un esprit de mutualisation, en alliant proximité et rayonnement.

#### Principales questions :

**Quels sont les acteurs de la chaîne de l'innovation locale (compétences, intérêt, ressources, contraintes...)?**

**Quelle place pour l'Université, quels partenariats ?**

**Quels moyens affecter aux actions relevant de l'innovation et du soutien à l'innovation ?**

**Comment les articuler au niveau local et national, que mutualiser ?**

**Quelle politique de protection industrielle, notamment au regard de collaborations avec des entreprises régionales, et comment l'articuler avec les multiples acteurs présents ou entrants (EPST, filiales, CDC, Pôles, Partenaires industriels, Commission Européenne...)?**

## **ATELIER 2** **LES OUTILS DE L'INNOVATION** **ET LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES DE L'UNIVERSITÉ**

---

**Jeudi 26 mars 2009**  
**10h30- 12h30**  
**Amphi 3**

---

**Modérateurs :**

- **Michel LUSSAULT,**  
**Président du PRES de Lyon**
- **Emmanuel ETHIS,**  
**Président de l'Université d'Avignon**  
**et des Pays du Vaucluse.**

**Contacts :**

**Michel.lussault@lsh-ens.fr**  
**Emmanuel.ethis@univ-avignon.fr**

---

Cet atelier doit aborder la problématique de la diversité des formes et des modalités de l'innovation. On a tendance trop souvent à réduire l'innovation à la question du transfert direct du laboratoire à l'entreprise. On a de ce fait même aussi tendance à considérer que les disciplines expérimentales telles les sciences pour l'ingénieur constituent les champs privilégiés de l'innovation. Or, dans les sociétés contemporaines dites sociétés de la connaissance, l'innovation de service est sans doute un des domaines les plus importants qui soit. Elle reste peu abordée par les universités alors même que par leurs potentiels en Sciences Humaines et sociales (SHS), celles-ci pourraient être au cœur des dispositifs territorialisés de l'innovation de service. Celle-ci, qui croise assez souvent la question de l'intervention sociale et de l'engagement dans les dynamiques politiques de la société locale, prend des tours très divers, mais l'atelier se focalisera sur trois aspects :

- L'innovation en SHS et l'expertise.
  - L'innovation et la formation.
  - L'innovation en SHS et la vie des laboratoires.
-



## ATELIER 3 LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DE L'INNOVATION

Jeudi 26 mars 2009  
10h30-12h30  
Amphi 4

### Modérateurs :

- **Khaled BOUABDALLAH,**  
Président de l'Université Jean Monnet /  
Saint-Etienne
- **Philippe DULBECCO,**  
Président de l'Université d'Auvergne  
(Clermont-Ferrand 1)

### Contacts :

[khaled.bouabdallah@univ-st-etienne.fr](mailto:khaled.bouabdallah@univ-st-etienne.fr)  
[philippe.dulbecco@univ-clermont1.fr](mailto:philippe.dulbecco@univ-clermont1.fr)

### Intervenants :

- **Philippe BRAIDY,**  
Directeur du développement territorial  
et du réseau Caisse des Dépôts et  
Consignations (CDC)
- **Nadine MASSARD,**  
Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- **Jean-Claude GUILLON,**  
Directeur de la communication chez  
Limagrain
- **Patrick LLERENA,**  
Professeur à l'université de Strasbourg,  
BETA (UMR 7522 du CNRS)  
Université Louis Pasteur.

## CONTEXTE

La nouvelle économie fondée sur la connaissance et l'innovation transforme radicalement les modes de production et de concurrence entre les firmes, les territoires et les nations. La place de plus en plus grande prise par l'innovation dans les processus de production et de création de valeurs se traduit par une organisation de la création et de la diffusion de l'innovation qui évolue dans le temps et prend des formes particulières dans l'espace. Les acteurs de l'innovation sont multiples et entretiennent entre eux des relations de coopération-concurrence qui prennent des formes singulières selon les contextes institutionnels et territoriaux.

Les universités s'inscrivent progressivement dans ce paysage comme de véritables opérateurs de recherche à part entière et ainsi également comme des acteurs incontournables de l'innovation. Dans les territoires, les universités sont amenées à développer des partenariats avec d'autres structures publiques dédiées à l'innovation et ainsi qu'avec les entreprises.

L'innovation est le résultat d'un processus complexe qui met en jeu des acteurs différents aux compétences complémentaires mais parfois aussi concurrentes. Les collectivités publiques, qu'elles soient nationales ou territoriales, mettent en place des politiques favorables à l'innovation à travers des aides directes, la création de structures d'interface ou à travers des instruments d'incitation. L'Europe constitue un autre niveau d'intervention à travers notamment les fonds FEDER dédiés à l'innovation. La question de l'articulation de ces différents niveaux et de leur lisibilité est importante au regard de celle de l'efficacité des processus d'innovation.

Parallèlement, l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment en France a évolué de façon significative traduisant une volonté de maillage territoriale et d'intégration des différentes structures à travers la constitution de : PRES, RTRA, RTRS, Instituts Carnot. On peut s'interroger sur l'impact à terme de ces nouvelles formes organisationnelles sur les capacités d'innovation ?

L'identification de pôles de compétitivité, dont certains sont à vocation mondiale, est conçue comme une réponse au contexte de concurrence fondée sur l'innovation. La nouveauté majeure, particulièrement s'agissant de la France, est de faire coopérer acteurs publics, acteurs privés et structures de recherche au sein d'entités dont la gouvernance est partenariale et le plus souvent présidées par des responsables d'entreprises. De la même façon, on pourra s'interroger à terme sur l'impact en matière d'innovation des pôles de compétitivité.

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### FICHE ATELIER 3

L'économie de l'innovation, sous l'effet de la pression des marchés et de la concurrence-coopération entre acteurs se transforme en permanence. Néanmoins, on peut considérer qu'il existe des modèles économiques de l'innovation qu'il est important d'interroger sur leurs fondements et leurs finalités.

### ENJEUX

Les universités françaises participent à la production de l'innovation à travers leurs structures de recherche ainsi qu'à la diffusion de l'innovation à travers leurs structures de valorisation et de transfert. Aussi, elles souhaitent que cette contribution soit davantage reconnue et valorisée.

Il y a donc un enjeu important à bien comprendre comment fonctionnent les modèles économiques de l'innovation, à en identifier les principaux mécanismes, à faire des analyses comparatives entre modèles français territoriaux ou bien encore avec des modèles européens.

L'atelier « les modèles économiques de l'innovation » s'intéressera aux enjeux pour l'université tels qu'ils ressortent des quatre problématiques suivantes en les situant du point de vue des partenariats et de leur inscription territoriale.

1. La compréhension des mécanismes de la création et de la diffusion des innovations. Il s'agit de décrypter les mécanismes en identifiant précisément la place de l'université dans ces mécanismes.

2. L'analyse du système d'acteurs qui concourent à la création et à la diffusion de l'innovation. Il s'agit de préciser quels sont les acteurs qui interviennent, à quel niveau de la chaîne et de situer le poids et le rôle de l'université.

3. Les modèles économiques de l'innovation s'inscrivent dans des réalités territoriales qu'il convient de décrire et de comparer à la fois au regard de cas nationaux et de situations européennes.

4. L'expérience française récente des pôles de compétitivité en tant que modèle économique de l'innovation doit être évaluée afin d'examiner plus particulièrement quelle est la place et le poids des universités dans la gouvernance et dans les projets de Recherche-Développement ainsi que la place de la question de la formation dans la stratégie des pôles de compétitivité.

#### Principales questions :

1. la chaîne de valeur de l'innovation et le positionnement des différents acteurs sur cette chaîne,

2. les outils dont se dotent ou devraient se doter les universités pour être plus performantes,

3. la question de la répartition des rendements de l'innovation : comment sont répartis ces rendements ? Quel est le rapport entre l'investissement des universités et le retour sur cet investissement ?

A partir de ces questions et des débats qu'elles susciteront, des propositions seront formulées permettant aux universités de devenir des acteurs encore plus présents dans le champ de l'innovation et de contribuer ainsi au développement économique des territoires et de la nation.

## **ATELIER 4** **ENTREPRISES - UNIVERSITÉS :** **DES PARTENARIATS ÉQUILIBRÉS**

**Jeudi 26 mars 2009**  
**15h-17h**  
**Amphi 2**

**Modérateurs :**

- **Yves LICHTENBERGER,**  
**Président du PRES Paris Est.**
- **Camille GALAP,**  
**Président de l'Université du Havre.**

**Contacts :**

**Yves.lichtenberger@univ-paris-est.fr**  
**presidence@univ-lehavre.fr**

**Intervenants :**

- **Françoise AMAT,**  
**Secrétaire générale du Conseil National**  
**de la Formation Professionnelle Tout au**  
**Long de la Vie (C.N.F.P.T.L.V).**
- **Pierrick DANO,**  
**représentant du MEDEF**
- **Eric BERTIER,**  
**représentant du MEDEF**

### CONTEXTE

A mesure que s'accroît l'importance de la formation et de la recherche dans la compétitivité des entreprises, des territoires et des pays, s'accroît l'importance qualitative et quantitative des missions confiées à l'université : production et valorisation de connaissances, diffusion du savoir et élévation de la qualification de la population, enseignement et insertion professionnelle des étudiants.

Le modèle propre à la France qui avait privilégié investissements dans les écoles et organismes en délaissant les universités trouve aujourd'hui ses limites : trop cloisonné pour être suffisamment innovant, trop coûteux pour être généralisable, trop inégalitaire socialement pour être durable.

Une nouvelle étape s'engage remettant les universités comme opérateurs au cœur de la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les universitaires s'y sont largement impliqués et ont, notamment avec la mise en œuvre du LMD, profondément modifiés leurs pratiques. Les gouvernements en ont pris conscience, avec la Loi recherche, la LRU et l'amorce d'un plan de financement des universités. Les entreprises restent plus frileuses : si elles se sont largement engagées dans des coopérations avec les universités, celles-ci restent trop souvent ponctuelles, quelquefois opportunistes et souvent construites par défaut tant pèse encore le tropisme «Ecoles». Pourtant ces partenariats entreprises - universités mis en œuvre avec le développement des formations professionnelles internes aux universités, est en train de trouver un nouvel essor : le développement de l'apprentissage dans le supérieur n'est plus une bizarrerie ; elles découvrent l'intérêt de diversifier leur encadrement, elles ont marqué avec la charte Phénix leur intérêt pour le recrutement d'étudiant de master recherche et de doctorat ; elles sont plus présentes dans les conseils des universités, elles s'engagent dans la création de fondations partenariales. L'étudiant universitaire commence à être reconnu pour ce qu'il apporte : une capacité d'innovation formée par la recherche, une ouverture née de la confrontation à des univers et disciplines différentes. Entreprise et universités ne sont plus qui mondes qui s'ignorent, ni qui se rejettent. Les difficultés sont aujourd'hui moins d'ordre culturel que pratique. De la sensibilisation aux intérêts réciproques de coopérer, il faut maintenant passer à la construction de partenariats durables et équilibrés.

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### ATELIER 4

#### ENJEUX

Les entreprises, confrontées à un besoin massif d'innovation, doivent rééquilibrer leurs partenariats entre écoles et universités.

Les universités ne peuvent ne peuvent assurer seules les nouvelles missions qui leurs sont confiées. Elles ont besoin des entreprises pour les aider à orienter leurs formations professionnelles, pour y intervenir et fournir des occasions d'apprentissage en situation réelle. Elles ont besoin des entreprises pour partager les coûts nouveaux induits par cette professionnalisation des enseignements qui leur profite.

#### Principales questions :

Comment passer de partenariats ponctuels, sur la construction de formations spécifiques ou sur la passation de contrats de recherche, à des partenariats inscrit dans la durée soutenant l'effort des universités de développer des thématiques particulières, d'être une filière de qualité de formation de cadres et pour cela notamment d'offrir à leurs étudiants les moyens d'une expérience internationale, d'appuyer les efforts de diversification de leur recrutement,... ?

Quels dispositifs peuvent soutenir ces partenariats: fondations, conventions cadre avec des branches professionnelles (avec par exemple des engagements pluriannuels de soutien par l'utilisation de la taxe professionnelle),... ?



## **ATELIER 5** **FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE** **ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE**

Jeudi 26 mars 2009  
15h-17h  
Amphi 3

### **Modérateurs :**

- **Josette TRAVERT,**  
Présidente de l'Université de Caen  
Basse-Normandie
- **Albert MAROUANI,**  
Président de l'Université de Nice-Sophia  
Antipolis

### **Contacts :**

[presidence@unicaen.fr](mailto:presidence@unicaen.fr)  
[presidence@unice.fr](mailto:presidence@unice.fr)

### **Intervenants :**

- **Alain EVEN,**  
Président de l'Assemblée des Conseils  
Economiques et Sociaux Régionaux de  
France (A.C.E.R.S.F), Président du C.E.S.R.  
de Bretagne.
- **Christian FORESTIER,**  
Administrateur Général du CNAM,
- **Jean-Marie FILLOQUE,**  
Président de la Conférence des Directeurs  
de Service Formation Continue  
Universitaire.

## **CONTEXTE ET ENJEUX**

Face aux évolutions économiques et technologiques toujours plus rapides et à la crise économique actuelle, les citoyens doivent avoir un niveau de compétences de plus en plus élevé et pouvoir bénéficier d'une mise à jour permanente de leurs compétences et de leur qualification. Ce besoin d'élévation du niveau de compétences concerne tous les citoyens, jeunes ou « adultes », et répond aux objectifs de croissance, d'emploi et de cohésion sociale fixés par la stratégie de Lisbonne. C'est donc un enjeu essentiel pour la société de la connaissance.

Les chances de décrocher un emploi sont étroitement liées au niveau d'éducation d'une personne et devraient l'être encore plus à l'avenir, comme le souligne la communication de la Commission Européenne sur «Les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux».

Cependant, l'élévation du niveau des compétences ne suffit pas : il est tout aussi nécessaire de garantir une meilleure concordance entre les compétences offertes et la demande du marché du travail. On attend également que les systèmes d'éducation et de formation produisent de nouvelles compétences afin de tenir compte des caractéristiques des nouveaux emplois proposés demain et d'améliorer la capacité d'adaptation et la capacité d'insertion professionnelle des adultes déjà actifs. Les études prospectives quant au futur marché de l'emploi jusqu'en 2020 font apparaître une expansion de l'emploi dans des professions hautement qualifiées.

En 2005, le gouvernement a lancé la politique des « pôles de compétitivité ». 455 projets R&D ont été initiés depuis lors dans ce cadre. Ces pôles ont développé une pédagogie de travail en réseau entre les différents acteurs : les entreprises avec le monde de la recherche et des universités, les grandes entreprises avec les PME... Cependant, la coopération des entreprises avec le monde universitaire reste insuffisante. Les synergies entre entreprises, universités, écoles et recherche doivent être renforcées, tant pour améliorer la cohérence des dispositifs en faveur de la compétitivité des territoires que pour mettre en place des formations adaptées aux nouveaux métiers nés des innovations technologiques.

L'université, par la place centrale qu'elle occupe dans le triangle de la connaissance : formation, recherche et innovation, a donc un rôle primordial à jouer dans ce domaine.

Les territoires ont besoin d'un nombre suffisant de diplômés de niveau supérieur disposant d'une préparation adaptée aux besoins de la communauté scientifique

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'universités

## L'université, acteur économique

### ATELIER 5

#### Principales questions :

**Quelle place occupe la formation continue universitaire dans la formation professionnelle continue tant au regard des effectifs que des différentes sources de financement ?**

**Pourquoi les universités sont-elles sous représentées dans le paysage de la formation continue ?**

**Comment valoriser les atouts et les outils que possède le système universitaire dans le domaine de la formation professionnelle ?**

**Comment l'université peut-elle mieux contribuer à l'élévation du niveau de compétences des adultes et rendre effective la LLL ?**

et du marché de l'emploi. Or actuellement, dans l'Union Européenne, le retard qui existe au niveau de l'enseignement secondaire se répercute sur le supérieur. En moyenne, dans l'Union européenne, 22 % de la population âgée de 25 à 64 ans est diplômée de l'enseignement supérieur contre 34 % au Japon et 37 % aux Etats-Unis.

Actuellement, en France, 38 % d'une classe d'âge accède à un diplôme de l'enseignement supérieur quand l'objectif fixé pour 2010 est de 50 %. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en augmentant le nombre de diplômés tant de la formation initiale que de la formation des adultes, donc en élargissant l'accès à l'université.

L'éducation et la formation tout au long de la vie (LLL : life long learning), un des objectifs que s'est fixé le Conseil de l'UE dans le cadre du programme de travail « éducation et formation 2010 » concerne la formation initiale et la formation continue tant générale que professionnelle.

Pour la seule formation continue des adultes, les Etats membres reconnaissent que l'objectif fixé à Lisbonne de 12,5 % de participation d'adultes à des actions de formation en 2010 risque d'être atteint seulement en 2017 si des mesures urgentes ne sont pas prises. Au vu des tendances technologiques et démographiques et des répercussions inévitables de la crise économique actuelle sur l'emploi, il apparaît d'autant plus urgent d'actualiser et de relever les compétences des adultes.

En France, la loi de juillet 1971 sur la formation professionnelle continue a rendu obligatoire la participation des entreprises au financement de la formation des salariés donnant ainsi un élan à la formation continue universitaire. Celle-ci est cependant en concurrence avec les autres organismes de formation, publics ou privés. La formation continue relève en grande partie de la négociation entre partenaires sociaux. Les lois de décentralisation ont donné compétence aux régions pour définir et mettre en œuvre la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou en nouvelle orientation professionnelle.

La pluralité d'acteurs ne facilite pas la mise en œuvre d'une stratégie globale mais le corpus juridique existe.

Les universités ont surmonté les barrières entre les filières traditionnelles de l'éducation et de la formation et les formes non traditionnelles d'apprentissage (dit apprentissage informel) notamment grâce à la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience – personnelle ou professionnelle - rendue obligatoire par la loi de modernisation sociale de 2002 mais déjà expérimentée dans les universités depuis 1985. Ce dispositif incite les universitaires à reconnaître les compétences acquises par les adultes en dehors du système de formation et requiert donc de la part des universités un effort en termes d'explicitation des objectifs des programmes d'apprentissage.

De même, la création en 2002 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), dans lequel toute l'offre de certification existant en France doit être présentée de façon cohérente, a pour conséquence de positionner la France comme l'un des pays ayant adopté un cadre de certification national et une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie couvrant tous les types et tous les niveaux d'éducation et de formation. S'agissant des diplômes universitaires, ils doivent être inscrits dans le répertoire qu'ils soient de nature dite générale ou professionnelle à la condition de pouvoir afficher de façon explicite les compétences visées par la certification. Ceci facilite énormément les rapprochements Universités/entreprises.

## ATELIER 6

# COMPÉTENCES ET BESOINS DANS UN TERRITOIRE, LES LIENS À CRÉER

jeudi 26 mars 2009

15h-17h

Amphi 4

### Modérateurs :

- Jean Pierre FINANCE,  
Président de l'Université  
Henri Poincaré - Nancy 1
- Gilbert ANGENIEUX,  
Président de l'Université de Savoie

### Contacts :

[president@uhp-nancy.fr](mailto:president@uhp-nancy.fr)  
[presidence@univ-savoie.fr](mailto:presidence@univ-savoie.fr)

### Intervenants :

- Luc ETIENNE,  
acteur d'une université européenne :  
université de Liège
- Agnès ARABEYRE,  
Chargée de mission de la Délégation  
interministérielle à l'aménagement et à  
la compétitivité des territoires (DIACT).

## CONTEXTE

Les rapidités d'évolution d'une part de la situation socio-économique et d'autre part du système de formation supérieure et de recherche à l'échelle d'un territoire rendent difficiles et souvent aléatoires les connaissances précises des attentes des uns et des compétences existant chez les autres. Pour favoriser la fluidité des échanges et la pertinence des actions partagées de nombreux dispositifs ont été mis en place :

- En termes de transfert de technologie et d'innovation : Centre Régionaux pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (CRITT) et Centres de Ressources Technologiques (CRT), plateformes technologiques, Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEI), Réseau de conseillers technologiques en innovation, Pôles de compétitivité ...

- En terme de formation initiale et de formation tout au long de la vie : Services d'information et d'orientation, Centre de Formation d'Apprentis, CCI, branches professionnelles, diverses filières professionnalisantes dans les universités ...

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### ATELIER 6

---

#### Principales questions :

Sans aucun doute, l'une des difficultés majeures que rencontrent les différents acteurs en région est de connaître l'état des besoins (innovation, formation, métiers) et celle des compétences :

- Pour les chefs d'entreprises, les acteurs sociaux il est nécessaire de mieux décrypter l'offre en matière d'appui technologique, d'organisation ou de développement

- Pour les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, de mieux identifier les besoins dans leur environnement direct.

Cette question de la connaissance mutuelle des mondes universitaires et socio-économiques est aujourd'hui centrale et elle englobe celle de l'intensification des partenariats et des actions communes entre universités, entreprises et monde des services. L'objet de cet atelier est d'identifier les dispositifs et les expériences intéressants et, si possible d'en proposer de plus efficaces.

---

#### ENJEUX

De nombreux acteurs publics ont pris des initiatives, au premier rang desquels les collectivités locales, les instances professionnelles, mais également les états et la commission européenne. La mise en place des Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) dans les universités relève de cette problématique, mais aussi la création de services de valorisation mutualisés à l'échelle de PRES ou de Région.

On peut s'interroger aujourd'hui à juste titre, non pas sur l'insuffisance des dispositifs, mais sur leur caractère complexe, anarchique, peu lisible, redondant et insuffisant à la fois. On ne connaît pas non plus la pertinence de ces dispositifs, leur coût ni leur efficacité.

---

## **ATELIER 7** **L'ATTRACTIVITÉ FACE** **AUX DIFFÉRENTES FORMES DE TERRITOIRES**

**Vendredi 27 mars 2009**  
**9h30-11h30**  
**Amphi 2**

### **Modérateurs :**

- **Alain BRILLARD,**  
Président de l'Université de Haute Alsace (Mulhouse).
- **Jean-Pierre GESSON,**  
Président de la Commission des Relations Internationales et Européennes (CORIE) de la CPU, Président de l'Université de Poitiers.

### **Contacts :**

[presidence@uha.fr](mailto:presidence@uha.fr)  
[president@univ-poitiers.fr](mailto:president@univ-poitiers.fr)

### **Intervenants :**

- **Patrice BAILLIEUX,**  
Direction Générale de la Politique Régionale à la Commission Européenne : Unité France (Programme manager).
- **Lorenzo CORNUAULT,**  
Directeur marketing et communication d'UbiFrance
- **Antoine JOLY,**  
délégué pour l'action extérieure des collectivités locales du MAEE, secrétaire de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée.

## **CONTEXTE**

Deux des missions confiées aux universités par la loi LRU sont « La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et « La coopération internationale ». A travers les PRES, les universités coopèrent pour renforcer notamment leur visibilité sur un plan international. L'Union européenne dispose de divers instruments destinés aux régions (Fond structurels, FEDER, INTERREG) d'une part et d'importants moyens destinés à la recherche et à l'innovation dans les PCRD.

## **ENJEUX**

Les universités fonctionnent sur différents niveaux de territoire (local, régional, international, dont le niveau européen). Dans chaque cas, elles sont en concurrence-coopération avec leurs homologues ou avec d'autres structures d'enseignement supérieur. Les PRES ont pour objectif le transfert de compétences mutualisées entre établissements d'un territoire cohérent pour les rendre visibles à un autre niveau territorial.

Au sein de leurs territoires, les universités ou les PRES sont souvent confrontés avec des logiques de coopération portées par les collectivités locales ou territoriales ou par d'autres opérateurs de la coopération internationale. Les Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) contribuent au renforcement de l'attractivité et de la visibilité des territoires au plan international.

Au niveau communautaire, les stratégies régionales passent par une plus grande concertation entre régions, universités, pôles de compétitivité et entreprises, tous trois bénéficiaires des fonds communautaires (Fonds structurels, PCRD, CIP). La Commission Européenne souhaite un renforcement des synergies entre ces instruments de cofinancement au profit de la mise en place d'une stratégie régionale renforcée et plus lisible en matière de recherche et d'innovation au niveau international. A cette fin, la Commission Européenne a mis en place des outils pour encourager le développement de relations, comme le GECT (Groupement Européen ...

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### ATELIER 7

---

#### Principales questions :

**Comment l'Université peut-elle être un acteur reconnu de l'attractivité des territoires, en complémentarité des autres acteurs de cette attractivité ?**

**Quelle structuration entre les établissements d'enseignement supérieur d'un même territoire est la mieux adaptée pour renforcer cette attractivité ?**

**Quels atouts l'Université peut-elle mettre en avant pour participer activement au renforcement de l'attractivité des territoires ?**

**Quels bénéfices peut-elle en tirer, compte tenu des moyens qu'elle y consacre ?**

---

de Coopération Territoriale), plutôt réservé pour les collectivités, et des moyens financiers (fonds FEDER, crédits INTERREG...). Dans ce contexte et en référence au triangle de la connaissance - recherche-innovation-formation- l'université joue un rôle de premier plan, par la formation initiale et continue pour le développement de la recherche, de l'innovation, de la compétitivité et de l'emploi au plan régional. Elle peut également contribuer à la définition de stratégies de recherche plus visibles avec les autorités régionales et les acteurs socio-économiques.

Au niveau international, les coopérations internationales peuvent s'appuyer sur cette stratégie régionale. Elles sont multifformes : groupes entrants ou sortants, qu'il s'agisse d'étudiants ou de personnels. Quelles que soient leurs modalités de fonctionnement, ces relations mobilisent des moyens humains et des moyens financiers. Avec le contexte de la loi LRU, les universités vont devoir effectuer des arbitrages dans leurs actions de coopérations internationales. Ces coopérations internationales commencent parfois « à la porte » des établissements. Les coopérations transfrontalières y prennent alors des formes particulières du fait de la proximité des acteurs concernés.

---

## ATELIER 8

# VIE ÉTUDIANTE ET IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL, POUR UN TERRITOIRE. MODÈLE DE CAMPUS ET VIE ÉTUDIANTE.

Vendredi 27 mars 2009  
9h30-11h30  
Amphi 3

### Modératrices :

- Nadine LAVIGNOTTE,  
Présidente de l'Université Blaise Pascal  
(Clermont-Ferrand 2),
- Sophie BEJEAN,  
Présidente de l'Université de Bourgogne  
(Dijon).

### Contacts :

[president@univ-bpclermont.fr](mailto:president@univ-bpclermont.fr)  
[president@u-bourgogne.fr](mailto:president@u-bourgogne.fr)

### Intervenants :

- Patrick HOUQUE,  
coprésident d'A+U+C, (Art Université  
Culture)
- Sylvain COMPAROT,  
Président d'honneur de la CEVPU  
(Conférence nationale des Etudiants Vice-  
présidents d'Université).

## CONTEXTE

L'université et les territoire(s) sur le(s)quel(s) elle est implantée entretiennent un ensemble de liens complexes et réciproques, qui ne se réduisent pas à l'innovation et au transfert de technologie, et sont induits par la présence physique d'acteurs humains et économiques dans un espace donné. Ces acteurs, personnels de l'université, mais surtout étudiants, constituent pour le territoire une richesse indéniable. Dans ce tissu de relations entre l'université et les collectivités territoriales, l'attractivité est un enjeu relevé de manière commune : l'amélioration de l'attractivité du territoire entraîne celle de l'université, par ailleurs les actions culturelles ou sociales de l'université, en particulier les engagements des étudiants, influent sur l'attractivité du territoire sur lequel elle s'exerce.

Les actions menées dans le cadre des plans Université 2000, puis U3M, les collectivités territoriales – villes, agglomérations, départements, mais surtout les régions – ont participé au financement d'antennes et équipements universitaires. Ainsi, plus de la moitié des équipements universitaires sont-ils le fait des régions dans le cadre des CPER, celles-ci ayant consacré en moyenne, certes avec de grandes disparités, 2,2% de leur budget à la recherche et l'innovation et 1,9 % à l'enseignement supérieur, en 2005 .

L'apport économique d'une université sur un territoire a été largement démontré sur bien des aspects : par son rôle d'employeur, souvent le 1er ou 2<sup>ème</sup> employeur de l'agglomération, par l'effet de levier de son activité de recherche et d'innovation sur les entreprises, mais aussi par la population étudiante qu'elle accueille. Une université comme celle d'Orléans apporterait ainsi à son environnement 8,5 fois ce qu'elle en reçoit . Cet apport de la présence même d'une université sur un territoire est aussi pour une large part éducatif et culturel pour la population - bien au-delà des étudiants directement bénéficiaires de ces transferts de savoirs et de compétences - et participe ainsi au lien social et la politique de la ville.

La centaine de sites, principaux ou délocalisés, parfois créés pour redynamiser les centres villes et rééquilibrer le territoire régional, ont réalisé l'apport économique, culturel et social que pouvait constituer une population étudiante sur un territoire, sans doute plus à une échelle infra-régionale, au niveau de l'agglomération urbaine en particulier. C'est ainsi que se sont créés dans plusieurs municipalités des conseils de la vie étudiante, en charge de porter auprès des élus municipaux les problématiques spécifiques des étudiants. Ces partenariats et réflexions com- ...

# Colloque annuel de la conférence des prés d'universités

## L'université, acteur économique

### ATELIER 8

munnes permettent de réorganiser la ville en fonction des attentes et temps de vie des étudiants (transports, restauration, logements, etc.), mais aussi de favoriser, accueillir et valoriser les initiatives étudiantes sur un territoire. L'action de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), consistant pour des étudiants à accompagner des élèves socialement défavorisés participe au renforcement de la cohésion sociale des territoires et peut impliquer un grand nombre d'étudiants (10% dans des petites villes comme Albi et Dunkerque). Il en est de même de l'action du Génépi (Groupement National Etudiant d'Enseignement aux Personnes Incarcérées). Les comparaisons internationales montrent les apports d'une politique d'engagement étudiant menée comme une priorité, conjointement par les universités et les collectivités territoriales. Le meilleur exemple est sans doute celui des kot-à-projets de l'Université catholique de Louvain définis comme « une habitation communautaire rassemblant une dizaine d'étudiants qui mènent un projet ensemble ». Enfin on ne peut pas ignorer l'action majeure des services culturels universitaires ou des actions d'éducation populaire pour les populations relevant du « bassin d'influence » de l'université.

La CPU a commencé à promouvoir, au niveau national, la prise en considération de la fonction de responsabilité sociale des universités sur le territoire qui l'environne, dans ses colloques privés, ou co-organisés. Le rapprochement entamé avec des réseaux d'acteurs opérant sur les territoires préfigure sans doute un mode de collaboration renforcée dans le cadre de la loi LRU.

## ENJEUX ET PRINCIPALES QUESTIONS

La loi sur les Libertés et responsabilités des universités accroît leur autonomie et, dans le même temps, renforce leurs obligations : accueillir tous les publics, quels que soient leurs besoins spécifiques, faire réussir tous les publics, porter l'effort de recherche national, contribuer à la vie du territoire.

Pour ce dernier aspect, un des acteurs reconnus par la LRU est le vice-président étudiant, placé auprès du CEVU et en charge de la vie étudiante, en lien avec le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

Dans ce contexte, comment explorer la vie étudiante au sens de l'activité étudiante et de son impact économique, culturel, et social pour la cité ?

Comment mettre en valeur ces éléments de l'attractivité des universités et de leurs campus, en lien avec la politique de la ville ? Quelles interactions avec les collectivités ?

Comment encourager les villes à porter des projets universitaires et à mettre en place des conventions d'objectifs ? Quels acteurs sont-ils pertinents, dans ces conventions (Crous, associations d'étudiants engagés, partenaires professionnels...)?

Faut-il envisager une convention cadre AMF-CPU ?

Quel rôle pour les universités dans les classements réalisés par les médias sur la qualité de vie des étudiants notamment ? Et à l'inverse, comment intégrer dans les classements européens la vie étudiante, premier facteur d'attractivité, vu de l'étranger ?



## **ATELIER 9** **DIFFÉRENCIATION DES TERRITOIRES** **ET OUTILS DE COOPÉRATION**

**Vendredi 27 mars 2009**  
**9h30-11h30**  
**Amphi 4**

### **Modérateurs :**

- **Daniel FILATRE,**  
**Président de l'Université Toulouse Le Mirail (Toulouse 2)**
- **Francis GODARD,**  
**Président de l'Université Paris Est – Marne la Vallée.**

### **Contacts :**

[presidence@univ-tlse2.fr](mailto:presidence@univ-tlse2.fr)  
[presidence@univ-mlv.fr](mailto:presidence@univ-mlv.fr)

### **Intervenants :**

- **André LESPAGNOL,**  
**Vice-président Région Bretagne,**  
**représentant de l'ARF,**
- **Pierre VELTZ,**  
**Professeur et Directeur de la mission**  
**Région Capitale,**  
**Jean-Pierre DUPORT, membre du CES.**

## **CONTEXTE**

Chaque territoire (région, site, département, inter-région) a des configurations particulières : situations géographiques, démographiques, économiques. C'est dans ces configurations que se situe l'action des universités. Ceci conduit à des différenciations mais constitue aussi un système de ressources et de contraintes dans lequel chaque université doit inscrire sa politique.

## **ENJEUX**

La problématique de l'adaptation des universités aux besoins des territoires pose alors la question du rapport entre, d'une part, la nécessité de s'adapter aux spécificités du territoire concerné et, d'autre part, la nécessité de remplir leur rôle de service public national d'enseignement supérieur et de recherche pour assurer partout l'égalité des chances. De même, les exigences de professionnalisation des enseignements appellent une plus grande attention à la proximité territoriale mais elles doivent se combiner avec des exigences d'universalité des savoirs liées au processus d'avancement des connaissances, associé à la construction de réseaux étendus.

Ainsi, on peut considérer que le rapport des universités à leurs territoires dans la société de la connaissance, se décline de deux manières selon que l'on considère (1) les enjeux d'excellence qui situent les universités dans un espace national et international et, (2) les besoins de formation et de valorisation de proximité qui désignent des territoires régionaux ou infra régionaux.

# Colloque annuel de la conférence des présidents d'université

## L'université, acteur économique

### ATELIER 9

---

#### PRINCIPALES QUESTIONS

Dans cette tension, un des enjeux réside dans le fait que les besoins de la société et des usagers impactent de plus en plus le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche. Or, ils sont différents selon les territoires concernés. La question repose donc sur ces différenciations et sur les manières de combiner étroitement les deux types de logiques constitutives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'autre enjeu repose sur la manière dont se gouverne sur chaque territoire les activités d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de vie étudiante. En effet, au sein d'un territoire et selon des configurations propres à chaque territoire, plusieurs acteurs interviennent dans le champ de l'enseignement supérieur. Les acteurs de l'ESR d'abord au premier rang desquels les universités, leur établissement de coopération lorsqu'il existe, les autres EPSCP et établissements d'enseignement supérieur (Ecoles, CPGE-STES), les EPST et les organismes de valorisation, les CROUS et CLOUS. Des acteurs politiques également, comme les collectivités territoriales, les administrations déconcentrées de l'Etat, les autres structures publiques locales. Des acteurs économiques et socio-économiques enfin.

La question est alors de poser les bases de formes de coopération sur chaque territoire. Faut-il aller vers des structures locales ou régionales capable d'organiser la gouvernance de ces systèmes territoriaux d'enseignement supérieur.

---